

Date réunion	13/11/2025	Lieu	Mairie de Port-Bail-sur-Mer	
--------------	------------	------	-----------------------------	--

Membres du conseil portuaire				
Prénom et nom	Organisme	Pr	Ex	
Membres du conseil portuaire				
M. Yvan Taillebois	Président	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Représentants du concessionnaire				
M. Damien Pillon	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Frédérique Boury	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Philippe Pellerin	Suppléant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Olivier Lemaignen	Suppléant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Représentants du conseil municipal de Portbail				
M. Francis D'Hulst	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. René Jossic	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Représentants personnels du concessionnaire				
M. Kévin Mouchel	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Pierrick Ledard	Suppléant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Représentants personnel gestion des ports				
M. Thierry Leteissier	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Arnaud Leroux	Suppléant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Représentant de l'activité pêche				
M. Denis Lecouillard	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
M. Claude Bertot	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
M. Laurent Navet	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Représentants de l'activité plaisance				
M. Michel Dubois	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Frédéric Lajoie	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
M. Jean-Louis Renault	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
M. Eric Leplongeon	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Alain Roumy	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
M. Christian Billy	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
M. Denis Gérard	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
M. Michel Oury	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
M. Régis Benoist	Suppléant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Hubert Périer	Suppléant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Représentants de l'activité commerce				
M. Edouard Maillet	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
M. Loïc Fouquet	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
M. Michel Traisnel	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Autres participants				
Prénom et nom	Organisme	Pr	Ex	
M. Stéphane Gautier	Direction de la mer des ports et des aéroports	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le conseil portuaire du port de Port-Bail-sur-Mer s'est réuni le 13 novembre 2025, à la mairie de la commune nouvelle de Port-Bail-sur-Mer, sous la présidence de **M. Taillebois**, représentant le président du conseil départemental. **M. Taillebois** remercie les membres pour leur présence puis il invite **M. Leteissier** à procéder à l'appel des membres et constate que le quorum est atteint.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 mai 2025

M. Taillebois demande s'il y a des commentaires sur ce compte rendu.

Au regard de l'absence de remarques, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport partiel d'activité 2025

M. Leteissier présente les chiffres du rapport partiel d'activité 2025.

- port de pêche : 2 navires recensés en 2025 .

- port de plaisance : sur 315 emplacements, on recense 275 contrats à l'année. Le nombre de bateaux visiteurs s'élève, pour le moment, à 69 ayant engendré 371 nuitées.

M. Mouchel précise que les chiffres sont en baisse autant pour les annuels que pour les visiteurs. Il indique qu'il y a moins de contrats mensuels car beaucoup des plaisanciers concernés ont basculé sur un contrat annuel.

M. Leplongeon demande s'il y a plus de contrats de mise à l'eau à la cale.

M. Mouchel répond que l'on en recense un peu plus mais que la hausse n'est pas significative pour autant.

M. Leplongeon demande le type de contrat plébiscité pour l'accès à la cale.

M. Mouchel répond que ce sont majoritairement des contrats journaliers et mensuels. Il n'y a pas beaucoup de contrats annuels.

M. Gautier demande s'il y a des places libres dans toutes les catégories.

M. Mouchel répond que les places libres concernent majoritairement les petits bateaux mais qu'il y a quand même quelques places pour des plus grandes unités.

3. Point sur les travaux 2025/2026

M. Leteissier présente les travaux réalisés en 2024 et ceux projetés en 2025.

Travaux effectués en 2025 :

- Désensablement du port en mars 2025 pour un montant de 70 000 € HT.
- Aménagement du bureau du port pour un montant de 15 000 € HT.

Travaux et investissements prévus dans le périmètre de la concession en 2026 :

- Désensablement pour 70 000 € HT.
- Acquisition d'un bâtiment modulaire pour les sanitaires : 30 000 € HT.

M. Gautier informe des travaux à venir sur la zone technique du port. Ils débuteront en début d'année 2026 car la notification du marché est en cours. Ils consisteront en une reprise de toute la zone, en la construction d'un mur de soutènement au fond de la zone en contrebas de la dune, en la réalisation d'une clôture côté route, en la création d'un cheminement, en la réalisation d'une aire de carénage de 2 emplacements avec récupération des effluents qui seront pompés pour traitement sur la zone technique de Barneville-Carteret et en la récupération des eaux pluviales et traitement dans débourbeur/déshuileur.

M. Lemaignen indique que le coût de transport des effluents est à chiffrer afin de déterminer le tarif qui sera appliqué aux plaisanciers pour l'utilisation de l'aire de carénage. Il précise qu'une réservation préalable sera nécessaire avant son utilisation.

M. Leplongeon demande si le temps de carénage sera contraint.

M. Lemaignen confirme qu'il sera laissé 1 ou 2 journées pour caréner sur l'aire puis qu'ensuite, il faudra libérer la zone. La SPL va mettre en place une gestion des réservations. Il précise que le règlement du port sera modifié afin d'intégrer ces nouvelles procédures.

Mme Boury mentionne la présence de quelques bateaux ventouses sur la zone technique.

M. Gautier indique qu'il est possible d'obtenir une déchéance de propriété au bénéfice du Département pour les bateaux abandonnés sur présentation de preuves d'abandon (cessation de paiement des redevances par exemple). Il informe que 2 déchéances ont été prononcées récemment sur les ports de Barneville-Carteret et de Saint-Vaast-la-Hougue. Les bateaux sont ensuite soit vendus si leur état le permet, soit déconstruits s'ils n'ont plus de valeur marchande. La déconstruction est alors à la charge du Département.

M. Benoist demande s'il existe des entreprises de déconstruction en Normandie.

M. Leteissier répond qu'il existe plusieurs sites de déconstruction. Il en existe un en Normandie à proximité du Havre et un en Bretagne à proximité de Saint-Malo. Les navires sont déconstruits gratuitement par l'APER mais le transport des navires reste à la charge du propriétaire ou du Département dans le cas d'une déchéance de propriété.

M. Gautier précise que les travaux dureront 2 à 3 mois.

M. Leplongeon demande si le redressement des enrochements sous la potence sera réalisé en même temps.

M. Gautier répond que ces travaux seront faits en même temps si des économies sont réalisées dans le cadre du marché. Ils seront réalisés en 2026 quoi qu'il arrive.

4. Budget prévisionnel 2026

M. Leteissier présente les chiffres du budget prévisionnel 2026. Le résultat prévisionnel est déficitaire et s'élève à 6 586 €. La capacité d'autofinancement s'élève à 47 914 €.

M. Benoist demande à quel endroit sera mis le bungalow sanitaires.

M. Lemaignen répond qu'il sera posé dans la continuité de celui du bureau du port.

M. Leplongeon demande ce qu'il adviendra du bureau du port historique.

M. Gautier indique qu'une phase bâimentaire viendra après les travaux sur la zone technique.

M. Leplongeon demande s'il est envisagé un habillage des bâtiments modulaires avec des décors pour ne pas qu'il soit une verrue dans le paysage.

M. Gautier indique que la réflexion doit être engagée avec la SPL et la commune pour étudier les besoins et les pistes d'évolution.

M. Leplongeon propose que le bungalow du restaurant soit peint.

M. Gautier précise qu'il est sans doute possible de mobiliser des fonds privés via l'attribution d'une AOT pour exploiter les bâtiments ou la zone.

M. Dubois demande si l'association peut toujours occuper le local.

M. Lemaignen répond que l'association pourra bien continuer à occuper le local mis à sa disposition dans l'ancien bureau du port sous réserve de l'absence de problème de sécurité lié à l'effondrement du plafond.

M. Dubois demande si l'installation du bureau du port dans le bungalow signifie qu'il n'y aura pas de nouvelle capitainerie à Portbail.

M. Lemaignen répond que rien n'est arrêté à ce jour sur l'avenir du bâtiment.

M. Gautier que le Département concentre les moyens sur la politique ports propres et ne peut pas mobiliser de crédits sur le bâtiment pour le moment.

Le conseil portuaire émet un avis favorable sur le budget prévisionnel 2026 à l'unanimité.

M. Leplongeon complète en demandant la signification de la ligne clients douteux.

M. Lemaignen répond que cette ligne correspond aux mauvais payeurs. Il s'agit d'un terme comptable.

5. Tarifs portuaires 2026

M. Leteissier présente l'évolution des tarifs portuaires pour l'année 2026. Ils évoluent à la hausse de 0,6% en raison de l'inflation. Ces tarifs ont été approuvés en conseil d'administration de la SPL des ports de la Manche le 3 septembre 2025.

Le conseil portuaire émet un avis favorable sur les tarifs portuaires 2026.

6. Questions diverses

M. Leplongeon mentionne la sécurisation de l'estacade qui a été demandée au dernier conseil portuaire et qui n'est pas réalisée.

M. Mouchel répond que la SPL posera une barrière.

M. Leplongeon indique que la voirie d'accès au ponton A est voirie dégradée.

M. Mouchel répond qu'elle sera reprise à la fin des travaux de désensablement du port car elle est utilisée par les engins de chantier.

M. Dubois demande quand aura lieu le curage complet du port et comment il sera financé. Il informe que certains bateaux des pontons A et B ne peuvent plus sortir lorsque le coefficient de marée est inférieur à 45-50.

M. Lemaignen précise que le dragage ne sera pas complet en 2026. Il ne sera réalisé que jusqu'au ponton C. Il indique que la consultation relative aux travaux de désensablement est en cours et qu'elle prévoit une opération complète sur les 4 années de la durée du marché.

M. Dubois mentionne qu'il y a une perte d'AOT en raison de la difficulté d'accéder à l'eau et il demande s'il y aura une priorité pour les usagers de Portbail pour obtenir une place dans le port de Barneville-Carteret.

M. Lemaignen répond que cette disposition n'est pas prévue dans le règlement d'exploitation du port de Barneville-Carteret et qu'il n'y a pas de places disponibles dans le port de Barneville-Carteret pour le moment.

M. Leplongeon demande si le dragage complet sera finançable en 2027.

M. Lemaignen répond que cela n'est pas assuré car le port est déficitaire tous les ans depuis 2012.

M. Leplongeon demande s'il sera possible d'utiliser la drague de la SPL à marée haute.

M. Lemaignen répond que cela n'est pas envisageable. La drague est conçue pour une utilisation en bassin fermé comme à Granville, Barneville-Carteret et Saint-Vaast-la-Hougue.

M. Leplongeon demande s'il serait possible de déplacer le ponton C de manière à pouvoir atteindre le ponton B.

M. Lemaignen répond que toutes les zones du port ne peuvent pas être traitées de la même manière. La vase provenant du fond du port doit être refoulée dans le chenal au jusant alors que les matériaux sableux situés entre l'entrée du port et le ponton C sont chargés et transportés pour être mis en rechargement de plages.

M. Leplongeon demande s'il serait possible de déverser la vase à l'arrière de la dune qui est rechargée tous les ans.

Mme Boury répond que les terrains appartiennent en grande partie à l'État que l'autorisation de la DDTM sera très difficile à obtenir.

M. Lemaignen indique qu'en 2022, le dragage complet a couté 140 000 €. Il précise que le coût d'un nouveau dragage complet sera connu à l'issue du résultat de la consultation en cours.

M. Leplongeon propose qu'un épi en pierres soit réalisé en amont de l'entrée du port pour empêcher le sable de rentrer dans le port. Il demande s'il serait possible de créer un groupe de travail sur l'ensablement du port.

M. Lemaignen répond que de nombreuses études ont déjà été réalisées sur le sujet et que l'ensablement d'un havre comme celui de Portbail est inéluctable.

M. Leplongeon demande s'il y a une solution à l'ensablement du bout du chenal et demande des informations sur le balisage.

M. Gautier informe que le nouveau levé topographique, qui a coûté 4 000 € supplémentaires, a été réalisé et a été envoyé à la DDTM. Nous sommes en attente d'un retour de la DDTM.

M. Leplongeon demande à ce que le panneau d'affichage avec la réglementation de la vitesse et la réglementation de l'accès à la cale soit remis en place.

M. Mouchel répond qu'il sera remis en place.

En l'absence d'autres questions **M. Taillebois** remercie les membres présents et lève la séance.

Saint-Lô, le 28 novembre 2025

Le président du conseil portuaire,



Yvan Taillebois

PORT DE PORT-BAIL-SUR-MER

Conseil portuaire du 13 novembre 2025



PORT DE PORT-BAIL-SUR-MER



Approbation du compte rendu de la dernière réunion

PORT DE PORT-BAIL-SUR-MER

rapport partiel

DOMAINE ECONOMIQUE

Le port de Port-bail-sur-Mer est consacré à la plaisance et à la pêche.

PORT DE PÊCHE : **2025 - 2 navires**
2024 - 3 navires

PORT DE PLAISANCE (315 emplacements) :

LOCATIONS	2021	2022	2023	2024	2025
À l'année	260	280	285	285	275
Mensuelles	17	11	4	11	2
Navires visiteurs	68	64	70	71	69
Nuitées visiteurs	556	333	266	399	371

Le gestionnaire est invité à faire un bilan de la saison 2025

PORT DE PORT-BAIL-SUR-MER

Travaux

Réalisés en 2025:

Désignation des travaux	Montant HT
Désensablement partiel du port en mars 2025	70 000 €HT
Aménagement/raccordement bureau du port préfabriqué	15 000 €HT

Prévus en 2026 :

Désignation des travaux	Montant HT
Désensablement partiel du port	70 000 €HT
Acquisition modulaire sanitaires	30 000 €HT

Le gestionnaire est invité à faire un point sur ces travaux.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2026

Budget prévisionnel 2026	N-1	%	2026	%
PRODUITS				
Prestations vendues	316 674	100 %	309 850	100 %
Chiffre d'affaires	316 674	100 %	309 850	100 %
Subventions virées au résultat	1 200	0%	/	/
Total des produits d'exploitation	317 874	100 %	309 850	100 %
CONSOMMATIONS				
Achats effectués de matières				
Fournitures consommables	18 000	6 %	11 100	4 %
Services extérieurs	110 400	35 %	118 850	38 %
Charges externes	128 400	41 %	129 950	42 %
Impôts taxes.	46 850	15 %	51 850	17 %
Salaires bruts salariés	37 000	12 %	38 600	12 %
Charges sociales salariés	14 798	5 %	15 436	5 %
Autres charges de personnel	24 300	8 %	6 900	2 %
Charges de personnel	76 098	24 %	60 936	20 %
Dotations amortissements	61 200	19 %	54 500	18 %
Autres charges d'exploitation	21 000	7 %	12 600	4 %
Total des charges d'exploitation	333 548	105%	309 836	100%

Budget Prévisionnel 2026

	N-1	%	2026	%
PRODUITS				
<i>Charges financières (intérêts sur emprunt)</i>	7 780	2%	6 600	2%
Résultat financier	- 7 780	- 2 %	- 6 600	- 2 %
Résultat courant	- 23 454	- 7 %	- 6 586	- 2 %
<i>Produits exceptionnels (subventions virées au résultat)</i>	1 200	0 %		0 %
Résultat exceptionnels	1 200	0%	1 200	0%
Résultat de l'exercice	- 23 454	- 7 %	- 6 586	- 2 %
Capacité d'autofinancement		BP 2025	BP 2026	
Résultat de l'exercice		- 23 454	- 6 586	
+ Dotations aux amortissements		61 200	54 000	
- Subvention virées au résultat		1 200	/	
Capacité d'autofinancement		36 546	47 914	
Autofinancement net		36 546	47 914	

Budget Prévisionnel 2026

Investissement	BP 2025	BP 2026
Immobilisations corporelles 2026 module sanitaire	/	30 000 30 000
Total des investissements à réaliser	/	30 000
Immobilisations existantes	1 015 768	1 015 768
Total des immobilisations	1 015 768	1 045 768

AVIS DU CONSEIL PORTUAIRE

TARIFS PORTUAIRES 2026

La grille tarifaire (tarifs d'outillages et droits de port) 2026 est construite sur la base des indexations prévues aux contrats de concessions confiés par le Département, à savoir **une augmentation en moyenne des tarifs de 0,6 % par rapport à 2025** validés par le conseil d'administration de la SPL des ports de la manche le 3 septembre 2025.

AVIS DU CONSEIL PORTUAIRE

PORT DE PORT-BAIL-SUR-MER

QUESTIONS DIVERSES

